

Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 16 mai 2013

Monsieur Guy Ouellet, directeur général
Régie des matières résiduelles du Lac Saint-Jean
615, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3

**Objet : Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique
à Hébertville-Station
Questions complémentaires du 16 mai 2013 (DQ4 n^{os} 1 à 10)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 21 mai prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe de questions du 16 mai 2013

1. Le document déposé DA30 présente une ventilation de l'importation de déchets au LET de L'Ascension en 2010. Pourriez-vous préciser quelle proportion de ces matières résiduelles importées vouées à l'élimination est constituée de matières recyclables et quelle proportion est constituée de matières organiques putrescibles?
2. Au tableau concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES), veuillez ajouter une colonne pour indiquer la quantité de matières organiques putrescibles incluse dans les matières résiduelles à éliminer et une autre pour indiquer la quantité totale de GES générés (DQ3.3).
3. Le promoteur s'est engagé à respecter les critères de bruit préconisés par le MDDEFP relativement aux travaux de construction au cours de l'aménagement du chemin d'accès et à effectuer des mesures de bruit quotidiennement à cet égard (PR5.2.1, p. 30 ; M. Robert Comeau, DT3, p. 79). Qu'en est-il au sujet de la construction des premières cellules du LET projeté et du système de traitement du lixiviat qui représente également une période critique au regard de l'impact sur le climat sonore?
4. Qu'entend faire le promoteur une fois le dynamitage réalisé pour l'aménagement du fond de l'aire d'enfouissement et advenant que des failles dans le roc soient détectées? Serait-il envisageable et souhaitable, comme mesure de prévention, de boucher ces failles avant l'aménagement du fond des cellules?
5. Sur la base de votre estimation annuelle de lixiviat et de votre engagement à effectuer un traitement à l'année par l'ajout d'un système de chauffage, prévoyez-vous des variations saisonnières du rejet d'eaux traitées au cours d'eau récepteur ? Le cas échéant, quelles sont vos projections quant au débit moyen estival et au débit moyen hivernal ? À quelle température comptez-vous maintenir les eaux de lixiviation pour leur traitement ?
6. On peut lire dans l'étude d'impact que « la strate muscinale de la portion détruite de MH1 et MH2 pourrait être récupérée pour un effort de restauration d'une tourbière » (PR8.7.1, p. 71). S'agit-il d'une option purement théorique ou un milieu a déjà été ciblé? Quelles ont été vos démarches à cet égard? Y a-t-il eu des discussions avec le Groupe de recherche en écologie des tourbières? Où le projet en est-il rendu le cas échéant?
7. Le tracé du chemin d'accès toucherait les MH9 et MH10 et une des mesures d'atténuation prévue propose de rétablir au besoin l'écoulement normal des eaux de surface, principalement à proximité des milieux mal drainés et des cuvettes (PR8.7.1, p. 26 et 29). Comme il s'agit de milieux humides, serait-il préférable de respecter le mauvais écoulement de l'eau pour ne pas vider les

sections humides voisines? Est-ce que le maintien du niveau d'eau initial entre en conflit avec l'assèchement de la route? Le cas échéant, lequel primera?

8. Quelle est la largeur de la bande de protection riveraine que le promoteur s'engage à protéger dans son offre de compensation des milieux humides? En audience publique et dans le document DA27, il a été question de 40 m, mais comme exemple seulement. Comment allez-vous garantir la pérennité de cette protection?
9. Veuillez expliquer le manque de cohérence apparent lorsque vous décrivez la végétation qui occupe l'aire d'enfouissement projetée et les infrastructures adjacentes. Le document qui traite de la mise à jour de la perte de milieux humides mentionne que « L'aire d'enfouissement (figure 1) est occupée par deux tourbières allongées (MH1 et MH2) dont l'épaisseur du dépôt tourbeux est d'environ 50 cm. La végétation dominante est arbustive, mais l'inventaire au terrain révèle la présence d'une strate muscinale occupant la quasi-totalité de l'espace disponible et largement dominée par la sphaigne [...] ces tourbières abritent en effet une végétation caractéristique de ces écosystèmes » (DA12, p. 1). Par ailleurs, le document qui traite de la mise à jour de la perte de milieux forestiers énumère pour cet endroit :
 - une érablière à érables rouges et peupliers avec sapins baumiers ;
 - une pessière à épinettes noires ou rouges et sapins baumiers avec érables rouges ;
 - une aulnaie ;
 - une peupleraie à peupliers indistincts et bouleaux à papier avec sapins baumiers (DA13, annexe).
10. Vous mentionnez dans l'étude d'impact (PR3.2, p. 5 et PR8.7.1, p. 51) que des travaux de reboisement sont envisagés pour compenser la perte de peuplements forestiers entraînée par la réalisation du projet. Pourriez-vous élaborer sur cette compensation? Le reboisement aurait lieu à quel endroit et sur quelle superficie?